

Les critères discriminants de classification des groupements équestres

Il paraît aujourd'hui nécessaire de se doter d'un outil de classification qui permette de mieux connaître et donc de mieux gérer les acteurs de l'offre d'activités équestres de sport et de loisirs. L'objet de ce texte est donc d'avancer un principe et des critères de classification permettant d'élaborer non seulement une nomenclature qui devra être progressivement affinée, mais aussi un système d'identification des groupements équestres, selon un principe similaire à l'identifiant INSEE des personnes.

Il faut tout d'abord rappeler que le monde du cheval est organisé en quatre grandes filières qui correspondent institutionnellement à quatre interprofessions relevant ou non de l'agriculture :

Les courses au trot, avec la Société du Cheval Français,

Les courses au galop, avec France Galop, La viande de cheval, avec la section chevaline d'INTERBEV,

Les activités équestres de sport, de loisir et de travail, avec la FIVAL

Les activités équestres de sport, de loisir et de travail (AESLT) rassemblent donc tout ce qui appartient au monde du cheval hors courses et hors viande, du cheval ou du poney de compagnie, jusqu'au champion olympique, en passant par la Camargue et toutes les formes d'élevage et de distribution des pratiques utilisant des équidés. Comme toutes les filières du monde agricole, la filière relative aux AESLT se décompose en deux secteurs distincts du point de vue des réglementations, avec en amont la production des équidés, c'est à dire l'élevage, et en aval la transformation et l'utilisation du cheval et du poney. Celle-ci comprend le débouillage et le dressage, le commerce, ainsi que la distribution et l'organisation des activités équestres. Le secteur de la transformation comprend également les activités d'équitation de travail comme le trait (débardage) et la selle (Camargue). Il y a aussi la pratique elle-même (les pratiquants) qui par définition ne relèvent pas de cette étude dans laquelle ils n'apparaîtront que comme un indice statistique lié aux groupements équestres. De même, ce travail ne prendra pas en compte les marchands de

chevaux ni les dresseurs et autres spécialistes de la transformation du cheval en vue de son exploitation. Il ne prendra pas en compte non plus les professions "connexes" telles que les selliers, les maréchaux ferrant, etc.

Le groupement équestre (GE) est l'entité la plus large pour désigner l'acteur organisé des activités équestres de sport et de loisir et de travail. La diversité des GE constitue une richesse et une chance pour les activités équestres et aussi un casse tête pour les chercheurs, économiste, juriste, sociologue, démographe ou géographe. Compte tenu des besoins de connaissances fiables pour étayer les politiques de développement, il convient de se doter de critères discriminant la réalité des acteurs des AESLT dont les formes et les interventions sont particulièrement variées.

Dans les années 70, il y a eu une première tentative de classement des établissements équestres par une structure transversale interministérielle dénommée "Conseil Supérieur de l'Équitation", qui était lui-même déconcentré en "Conseils Régionaux d'Équitation". Ces conseils régionaux, animés par les directeurs de Haras, avaient une grille de classement en quatre catégories fondées sur l'activité, les infrastructures et la disposition ou non d'un enseignant diplômé permanent ou non. Les trois premières catégories étaient départagées par la qualité des infrastructures des établissements offrant de l'enseignement, la quatrième étant réservée aux établissements n'offrant pas d'enseignement. Ce dispositif n'était pas adapté et a été abandonné dans les années quatre-vingts. Une nouvelle tentative, organisée par un nouveau Conseil, également rattaché au premier ministre, a été explorée dans les années quatre vingt dix et a également été abandonnée. Le nouveau Conseil a également été dissout sans avoir obtenu de grands résultats sur ce plan là.

Il convient de distinguer les groupements équestres (GE) des acteurs individuels (AI) puisque seuls les premiers feront ici l'objet du principe de classification. L'objet de ce dossier consiste à observer exclusivement les différents

types de groupements équestres, acteurs des activités équestres de sport, de loisir et de travail (AESLT) sur le territoire national et de proposer un système de classification organisé à partir de critères permettant d'obtenir des catégories les plus homogènes possibles et les plus différentes les unes des autres.

Une classification des groupements équestres est intéressante à plusieurs titres. Elle devrait permettre d'évaluer de façon précise le parc des équipements équestres existant aussi bien au niveau départemental, régional, que national, et donc éclairer les politiques de développement à partir d'une évaluation précise de l'existant. Elle permettrait également de mieux percevoir l'offre d'activités équestres et de concevoir des politiques en faveur des publics les moins bien servis (P Marry, L'activité équestre, un outil de l'action sociale, doc ronéo, 1981). Enfin elle permettrait de discerner les acteurs à encourager, selon les faiblesses constatées.

Pour aborder le sujet de façon très simple (pour une première tentative de quantification, cf. dans ce n° : V. Chevalier, "Trajectoires d'insertion dans les métiers du cheval", tableau 1 : les organismes de la FFE en 2000 : leurs licences, leurs personnels, leurs équipés.), un premier critère permet de répartir les groupements équestres en deux grandes classes. Les établissements équestres composés de structures techniques, d'équidés, etc..., et les groupements divers qui n'en possèdent pas et ne sont donc pas des établissements équestres.

LES GROUPEMENTS ÉQUESTRES DIVERS (GED)

Ce sont par définition les groupements équestres ne constituant pas des centres équestres. La plupart est essentiellement organisée sous forme associative, d'autres le sont sous forme commerciale ou autre. Ils correspondent à quatre formes d'organisation ou poursuivant des buts bien différenciés, permettant ainsi de distinguer, au sein de ce premier groupe,

1. Les organisateurs de manifestations équestres ou de manifestations où l'activité équestre joue un rôle significatif. Ce sont les organisateurs de compétitions ou de randonnées "ouvertes", etc.

2. Les groupements de cavaliers réunis dans une association pour défendre une discipline, en faciliter la pratique, mutualiser leurs efforts pour faciliter leur pratique.

3. Les associations intimement liées avec des centres équestres, ayant pour vocation de constituer un interlocuteur associatif pour les pouvoirs publics, de façon à limiter les effets de la discrimination. Elles ne peuvent de fait être séparées des établissements équestres auxquels elles sont liées.

4. La dernière catégorie regroupe tous les organismes non associatifs: organisateurs de manifestations équestres organisés en sociétés commerciales.

LES ÉTABLISSEMENTS ÉQUESTRES (CEQ).

L'établissement équestre ou centre équestre (CEQ) constitue l'organe central des AESLT puisqu'il est le moteur du développement des activités équestres. Les principales fonctions des centres équestres sont l'accueil des différents publics (notamment l'initiation des débutants), la formation des cavaliers réguliers, l'entraînement des cavaliers amateurs orientés vers une pratique compétitive, l'accompagnement en extérieur et en randonnée, et l'hébergement d'équidés de particuliers propriétaires de leur monture. Certains d'entre eux peuvent également avoir une activité de formation professionnelle soit dans le domaine de l'encadrement, soit dans celui des soins à la cavalerie. Au delà de ces fonctions traditionnelles, les centres équestres peuvent proposer d'autres activités visant des publics spécifiques, ou s'inscrire dans un contexte particulier. Pour établir des catégories homogènes, il faut élaborer un recensement des critères pertinents.

Les critères dichotomiques

Il y a d'abord une série de critères dichotomiques séparant clairement chaque catégorie sur le mode oui/non, que l'on peut tenter d'ordonner du plus discriminant au moins discriminant, même si cet ordre peut être discuté:

Activité principale ou non (accessoire)

Il existe des établissements équestres dont l'offre d'activité équestre constitue la seule ou principale fonction et d'autres pour qui cette fonction est uniquement complémentaire ou secondaire (par exemple l'agriculteur prenant quelques chevaux en pension, ou le restaurant proposant des chevaux à la location en saison ou toute l'année, ou la ferme équestre). L'activité accessoire pèse moins de 30 % du chiffre d'affaire (Selon le critère fiscal en vigueur). Il s'agit donc de retenir ce seuil pour renseigner ce critère.

Activité permanente ou non (saisonnière)

Il s'agit bien de catégories qui s'excluent et ce critère ne nécessite guère d'explication.

Activité d'enseignement ou non

Il convient de considérer qu'un établissement équestre ne s'affirmant pas lui-même comme dispensant de l'enseignement à titre permanent, mais au contraire assurant des actions d'enseignement ponctuelles (ou pas du tout), est considéré comme non enseignant (Critère de la législation en vigueur). Ici le critère doit être discriminant et considérer les établissements se situant à la frontière (soit en offrant une activité encadrée officiellement par des bénévoles, soit en réservant des créneaux horaires limités avec un enseignant diplômé libéral ou itinérant) comme ne relevant pas du critère enseignant.

Activité de mise à disposition d'équidés ou non

Il s'agit ici de déterminer un critère seuil (ici de 10 %), c'est-à-dire de s'accorder sur le fait qu'un établissement réservant 9 équidés sur 100 au public ne peut être considéré comme offrant un service de mise à disposition d'équidés pour le public de l'établissement. Celle-ci recouvre aussi bien une cavalerie dédiée à la simple location, qu'une cavalerie dédiée à l'initiation ou à l'enseignement (Les autres critères étant posés, la destination de la cavalerie sera facile à identifier).

Activité d'hébergement et de pension d'équidés ou non

Comme pour le critère précédent, il convient de fixer un critère seuil et considérer que la prise en compte de l'activité pension doit concerner une

proportion suffisante d'équidés, d'au moins 5 %. Un établissement qui aurait 96 équidés à disposition du public et 4 chevaux ou poneys en pension, sera considéré comme non offreur du service pension (Critère de bon sens pour éviter de considérer au même niveau des établissements de caractère très différents).

Activité spécifique de Tourisme Équestre et de randonnée ou non

Il s'agit de centres équestres organisant spécifiquement des pratiques orientées vers l'accompagnement en extérieur et en randonnée. Cette activité peut être couplée ou non avec l'activité d'enseignement équestre.

Implantation urbaine ou non

L'emplacement géographique de l'établissement peut être un critère très discriminant puisqu'il conditionne l'offre d'activité équestre à la fois selon la proximité du public et selon le site. Une implantation urbaine (à la périphérie immédiate des grandes villes ou de villes moyennes) implique une demande nombreuse et régulière, tandis qu'une implantation rurale (selon la nomenclature INSEE) peut comprendre une demande plus ponctuelle ou plus spécifique.

Hébergement de cavalier ou non

La capacité de mettre des lits à disposition d'adultes ou d'enfants, de passage ou en stages mérite évidemment l'attention, car elle entraîne une offre équestre spécifique.

Restauration ou non

Il en va de même avec la restauration.

L'organisation de manifestations publiques ou non

L'organisation de manifestations publiques par les établissements équestres recouvre des activités très diverses. Nous retiendrons celles qui se déroulent au moins une fois par an et sont constituées soit de compétitions (y compris les compétitions d'élevage), soit de spectacles, soit de rassemblements ouverts à d'autres établissements, soit de randonnées ouvertes (Une randonnée ouverte est une randonnée ou un rallye ouvert à tous les établissements de la région et aux cavaliers individuels qui souhaitent y participer) faisant étape sur le site.

Les groupements équestres

LES GROUPEMENTS EQUESTRES DIVERS <small>Autres qu'établissements équestres</small>				LES CENTRES EQUESTRES <small>organisés sous forme associative ou sous forme lucrative</small>			
Les associations de cavaliers propriétaires	Les associations organisatrices de manifestations équestres	Les associations de cavaliers d'établissements équestres organisés sous forme commerciale	Les sociétés commerciales organisatrices de manifestations équestres	Critères simples (dichotomiques)	Critères complexes		
Ces groupements ont la particularité de ne pas disposer d'infrastructures équestres ni de cavalerie en leur nom				<ul style="list-style-type: none"> - AESIT principale ou non - Activité permanente ou non - Enseignement ou non - Mise à disposition d'équidés ou non - Hébergement d'équidés ou non - Tourisme Equestre ou non - Implantation urbaine ou rurale - Hébergement ou non - Restauration ou non - Activité d'organisation de manifestations publiques ou non 	Volume d'activité	Types de publics	Type d'équidés
					<ul style="list-style-type: none"> - Petits centres (moins de 12 équidés) - Centres moyens (de 13 à 30 équidés) - Centres équestres - Grands Centres équestres (de 31 à 60 équidés) - Très grands centres équestres (plus de 61 équidés) 	<ul style="list-style-type: none"> Public spontané Public spécifique Public en formation professionnelle 	<ul style="list-style-type: none"> Poneys Chevaux Mixte

Association loi de 1901 ou non

C'est un critère qui n'a de véritable utilité que vis à vis de l'administration de la Jeunesse et des Sports réservant l'aide publique aux associations de la loi de 1901.

Les critères complexes

Ils correspondent à des critères n'ayant pas le caractère dichotomique.

La formation professionnelle

Ce critère mérite d'être pris en compte d'une façon simple, quelle que soit la formation professionnelle considérée. Il sera traité à travers les publics.

Le public

C'est évidemment un critère significatif à plus d'un titre. Il renseigne sur la démographie de la population des pratiquants, mais également sur la nature des publics et bien souvent sur l'offre d'activité. Les publics doivent être distingués en (1) publics spontanés (public adulte ou enfant) et (2) publics spécifiques (Ces sous mentions peuvent varier. Par exemple, il y a 20 ans, le public des enfants pouvait être regardé comme un public spécifique. Avec l'essor des poneys-club, ce n'est plus le cas aujourd'hui.) relevant le plus souvent d'institu-

tions ou d'aides particulières (handicapés mentaux ou physiques, public en difficultés sociales, mais aussi scolaires centres aérés, classes vertes, etc). Il convient également de repérer (3) les publics en formation professionnelle. Nous ne retiendrons pas les critères de volume, car ceux ci seront traités avec la cavalerie.

La cavalerie

Le critère de la cavalerie hébergée est très discriminant car il renseigne à la fois sur la nature des publics ainsi que sur leur âge, mais aussi sur le volume et la nature de l'activité. Ce critère correspond à un principe différent des précédents. Il convient de distinguer l'effectif et la qualité. L'effectif peut être divisé en quatre catégories:

Le petit centre équestre rassemblant au total moins de 12 équidés

Le centre équestre moyen accueillant régulièrement de 13 à 30 équidés.

Le grand centre équestre hébergeant de 31 à 60 équidés.

Le très grand centre équestre hébergeant plus de 60 équidés.

Le critère de qualité distingue deux catégories: les équidés mis à disposition du public et ceux appartenant à des cavaliers propriétaires et hébergés au centre

équestre. L'hébergement de chevaux de propriétaires peut constituer l'activité principale voire unique du centre, ou être un des éléments d'une offre plus large dans un établissement ayant à la fois une écurie dite de club et une écurie de propriétaires. Dans ce dernier cas, on peut concevoir le principe d'une écurie composée. Les quatre mêmes catégories de volume peuvent être considérées: petite écurie, jusqu'à 12 équidés, écurie moyenne de 13 à 30, grande écurie, de 31 à 60 et très grande écurie, plus de 60.

Par ailleurs ces cavaleries peuvent être composées soit de chevaux exclusivement, soit de poneys, soit des deux (mixte). On peut considérer que si une écurie de club (à disposition du public) est mixte (poneys et chevaux) mais que l'un des deux types d'équidés a un effectif inférieur à 10 % de l'ensemble, ce type d'équidés ne doit pas être pris en compte.

Ce qui paraît important, c'est évidemment de se donner les moyens de penser les établissements équestres. Ils méritent une attention soutenue puisqu'ils sont le moteur de l'ensemble de la filière. Avec ce travail, première ébauche destinée à être testée et complétée par quelques critères supplémentaires, comme par

exemple l'appartenance à des labels identifiés (Comme le label EFE (Ecoles Françaises d'Equitation) ou le fait d'être publié dans la brochure annuelle du CNTE qui constituent autant de références identifiables et significatives de l'offre du groupement équestre identifié), il apparaît qu'il est aisé de combiner différents types de critères et de construire des catégories pertinentes. Il y

a 11 critères dichotomiques et 2 critères complexes structurels que sont le public et la formation professionnelle d'un côté, et la cavalerie de l'autre.

Si l'on retient le critère label cela aboutit à un dispositif compatible avec l'élaboration d'un identifiant, numéro composé de chiffres et de lettres, permettant des analyses statistiques en temps réel,

depuis le niveau local jusqu'au niveau national. La systématisation de cette identification constituerait en soi un "observatoire permanent des centres équestres" pourvu que l'on construise, avec des méthodologues compétents, des traitements statistiques adaptés.

P. MARRY

Les représentations suscitées par le Parc Equestre Fédéral de Lamotte Beuvron

L'OBJET DE L'ÉTUDE SUR LES REPRÉSENTATIONS DU PARC EQUESTRE FÉDÉRAL

Le Parc Equestre Fédéral a été conçu pour accueillir des poney-clubs et non des cavaliers particuliers. La substance du projet qui a présidé à la création de ce parc fut donc d'avoir un "produit club" à proposer, d'instaurer un outil de développement au service des poney-clubs.

Du fait de son histoire, le Parc Equestre Fédéral a longtemps été associé au mouvement poney et une habitude s'est créée chez les profanes comme chez les professionnels : celle d'associer le Parc Equestre Fédéral et le poney au point de ne plus les dissocier. (Le meilleur exemple étant peut-être les habitants mêmes de Lamotte Beuvron qui nomment couramment le Parc : "le poney").

Si l'idée de cette association forte s'impose pour certains (quelques-uns du mouvement cheval lui-même associent aussi Parc et mouvance poney au point de parfois les confondre), d'autres ne font plus nécessairement le lien. Avec toutes les transformations connues par le Parc, les représentations n'ont pas toutes évolué en même temps, ni dans le même sens. Le Parc est, en effet, appréhendé de manières différentes par les divers acteurs. C'est pourquoi il nous a paru intéressant d'étudier l'image du Parc Equestre Fédéral et la façon dont les différents acteurs et le public se le représentent.

Travailler sur les représentations permettra à la fois de cerner les différentes logiques ainsi que les différents niveaux de logiques qui pèsent aujourd'hui sur le Parc Equestre Fédéral. Voilà ici résumée l'idée de départ de cette étude.

Il s'agit évidemment de contribuer à aider le Parc à communiquer à partir

d'une meilleure connaissance de son impact dans son environnement.

L'IMAGE DU PARC EQUESTRE FÉDÉRAL : UN A PRIORI POSITIF À CONSOLIDER PAR LA COMMUNICATION

Méthodologie : une approche qualitative
Puisque, objectivement, le Parc est un domaine foncier avec un ensemble de bâtiments à spécificité équestre qui ne porte pas encore le poids d'une histoire équestre (car à l'origine administré par le Ministère de la Justice), nous en avons déduit que ce n'était pas cela qui induisait les perceptions variables que les différents acteurs en ont. Alors, puisque concrètement le Parc Equestre Fédéral est le même pour tout le monde, cela signifie que ce sont les représentations émanant du Parc qui diffèrent.

Et pour étudier ces représentations, une enquête qualitative a été mise en place. La méthode qualitative de l'entretien est celle qui est généralement utilisée lorsqu'il s'agit d'une étude dans le domaine des représentations, et qui s'impose d'autant plus quand le chercheur n'a pas d'idées préétablies sur le panel de réponses possibles. Mais pour pouvoir appliquer cette technique d'enquête, il nous a fallu un champ d'analyse c'est-à-dire concevoir un échantillon. Nous avons donc recherché des groupes d'acteurs, puis de personnes possédant une grande diversité de profils afin d'obtenir d'eux des discours pertinents et variés grâce à l'hétérogénéité de leurs points de vue.

Nous rejetterons tout de suite l'objection consistant à associer uniquement les divergences entre les représentations sociales au degré de connaissance des différents acteurs par rapport à la "défi-

inition objective" (Abric) du Parc Equestre Fédéral car des personnes ayant le même niveau de connaissance peuvent construire quand même des représentations totalement différentes. Bien qu'étant un facteur influant, le niveau (volume, nature, complexité, etc...) des informations objectives concernant le Parc n'est pas la seule cause à l'origine de la diversité des représentations.

Aux vues des résultats de l'enquête, à connaissance identique du Parc Equestre Fédéral, les causes de différenciation de leurs représentations proviennent essentiellement de la position sociale et de l'idéologie des interviewés.

La recherche s'est effectuée sur le corpus, c'est-à-dire l'ensemble des 21 interviewés ce qui veut dire que chaque interview ne prend un sens véritable, dans notre cas d'étude, que par rapport aux autres. Partant de cet ensemble, l'élaboration de l'analyse s'est faite selon une approche en trois temps : tout d'abord, le repérage du contenu de la représentation (les associations libres que le sujet fait avec le Parc), ensuite l'étude des relations entre les éléments, de leur importance relative et de leur hiérarchie (avec la présence de logiques dominantes) et enfin une détermination du noyau cen-

